

PROCES - VERBAL

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (Amphithéâtre - Ecosite)

Date : 25 AVRIL 2023 à 19h

32 PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BERNARD E., BILBOT E, DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

9 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

QUORUM : 31

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

1. Comptes Administratifs 2022, comptes de gestion 2022 et affectation / report de résultats
2. Budgets Supplémentaires 2023 : principal et annexes

II / ANIMATION TERRITORIALE ET CULTURELLE

3. Fonds de soutien aux tiers lieux du territoire : appel à projets et règlement
4. Matériel scénique : actualisation des tarifs de location
5. Soutien à une résidence de territoire à vocation d'éducation artistique et culturelle : candidature appel à projet

III / RESSOURCES HUMAINES

6. Petite enfance : création d'un poste d'attaché territorial à temps complet (responsable des cuisines centrales)
7. Petite enfance : création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (chef cuisinier cuisine centrale)
8. Gestion des déchets : suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35 heures) et création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (28 heures)

Le procès-verbal du Conseil du 04/04/23 est soumis à approbation. N'ayant pas d'observations, il est approuvé.

Monsieur Robert Arnaud est désigné secrétaire de séance.

INFORMATIONS A L'ASSEMBLEE

- Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fabien Duvert pour faire un retour sur l'intervention du Président de la Région AURA concernant la loi climat et résilience instaurant la Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN).

La ZAN en quelques chiffres pour la région AURA :

- 30 000 hectares artificialisés sur la période 2011-2021
- Objectif de réduction de 50% de la consommation entre 2021 et 2031

C'est-à-dire ; **15 000 hectares artificialisables entre 2021 et 2031**

Le choix de la Région :

- *Réserver* 500 hectares pour soutenir les communes selon la règle :
 - 1 hectare supplémentaire pour les communes SRU
 - 1 hectare supplémentaire pour les communes DSR bourg centre (Livron et Loriol)
- *Conserver* des hectares pour :
 - les projets structurants pour le développement régional
 - les projets de reconquête industrielle

Cela représente 5% des 15 000 hectares artificialisables qui devraient être gelés par la Région et donc 45 % à disposition des communes et la CCVD pour leur consommation entre 2011 et 2021.

Pour appréhender et approfondir ce sujet, une formation sur la loi ZAN avec l'association des Maires de la Drôme, **le mardi 9 mai à l'amphithéâtre à 19h.**

Les maires et les conseillers communautaires et municipaux intéressés sont invités à y participer.

I – FINANCES

Point 1 Comptes Administratifs 2022, comptes de gestion 2022 et affectation / report de résultats

Monsieur Jean Serret indique que ces comptes administratifs sont strictement conformes aux comptes de gestion de la trésorerie.

Monsieur Robert Arnaud dit que ces comptes administratifs ont été élaborés pour s'intégrer dans le projet de territoire, d'où une lecture proposée un peu différente.
Les résultats sont corrects bien qu'une très légère tendance à la baisse soit à noter.

Monsieur Fabien Duvert présente les comptes administratifs du Budget principal et des budgets annexes. Chaque compte sera approuvé, avec le compte de gestion, au fur et à mesure ainsi que le report des résultats.

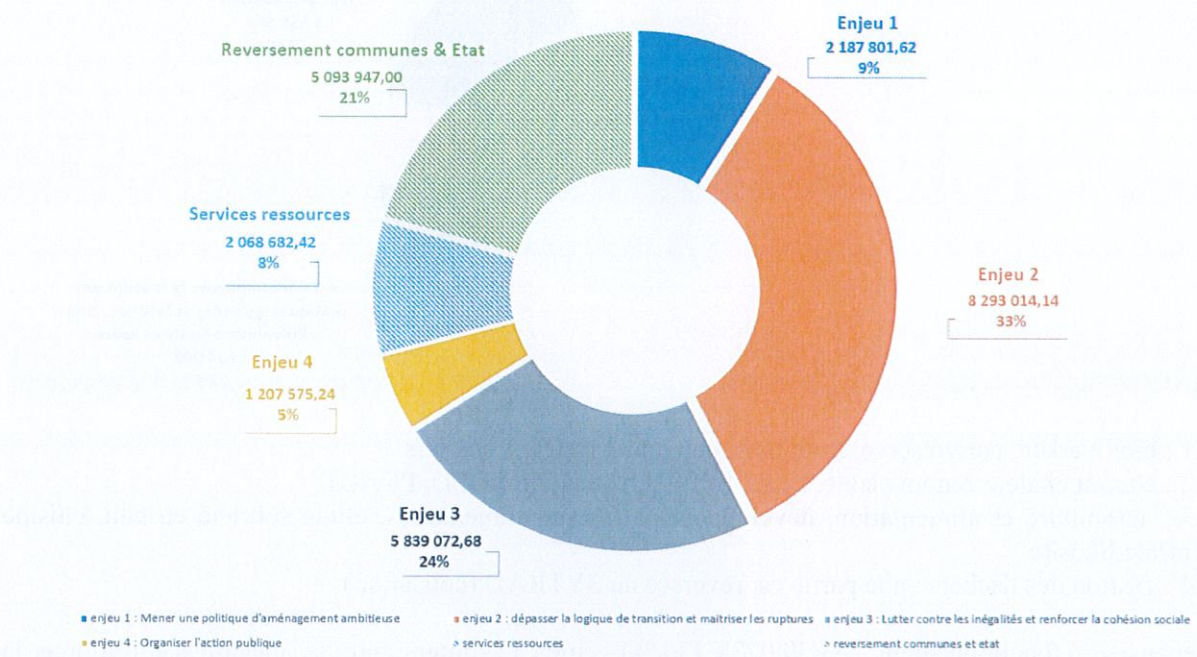
Budget principal

Résultat de l'exercice 2022

		REALISE
FONCTIONNEMENT	RECETTES	24 815 082.90
	DEPENSES	24 690 093.66
	RESULTAT EXERCICE	+ 124 989.24
INVESTISSEMENT	RECETTES	8 762 732.36
	DEPENSES	9 403 333.07
	RESULTAT EXERCICE	- 640 600.71
TOTAL	RESULTAT EXERCICE F+I	- 515 611.47

Monsieur Fabien Duvert rappelle que le résultat 2021 en fonctionnement était de + 566 000 €. Il a donc fortement diminué cette année. Le résultat en investissement s'explique pour partie par des emprunts perçus en 2021 mais des dépenses afférentes réalisées en 2022.

Dépenses globales de fonctionnement – 24 690 093 €

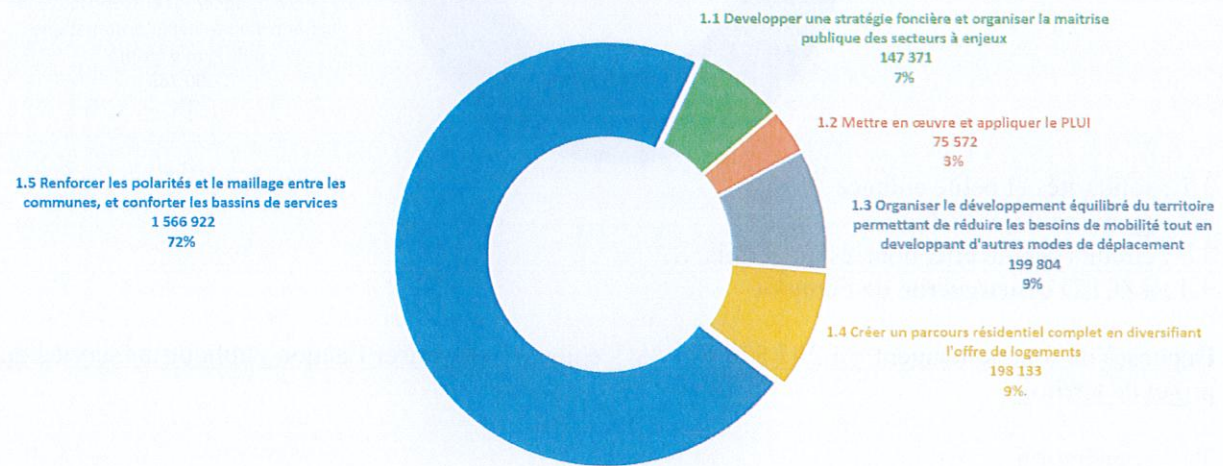


Les dépenses sont réparties selon les 4 enjeux du projet de territoire.

Il est à noter que cela représente 71 % de ces dépenses, les 29 % restants étant affectés aux reversements aux communes et à l'Etat (DSC, AC, FNGIR, PFIC), aux services ressources (ménage, services techniques, maîtrise d'ouvrage, ...).

Les services supports (ressources humaines, finances, administration générale) sont répartis dans chaque enjeu.

Dépenses de fonctionnement – 2 187 801 € (13 %) - enjeu 1 : Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire



1.1 Planification et habitat

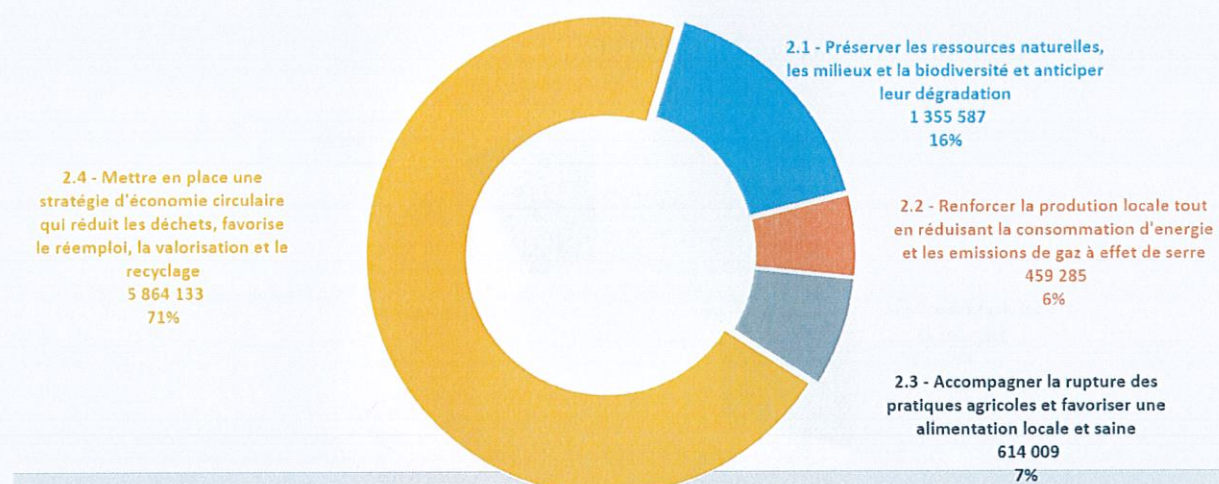
1.2 Contentieux et amortissement

1.3 Mobilités : charges personnel, politique autour du vélo (achat, équipement, maintenance fête du vélo)

1.4 Gens du voyage : gestion des aires et étude MOUS

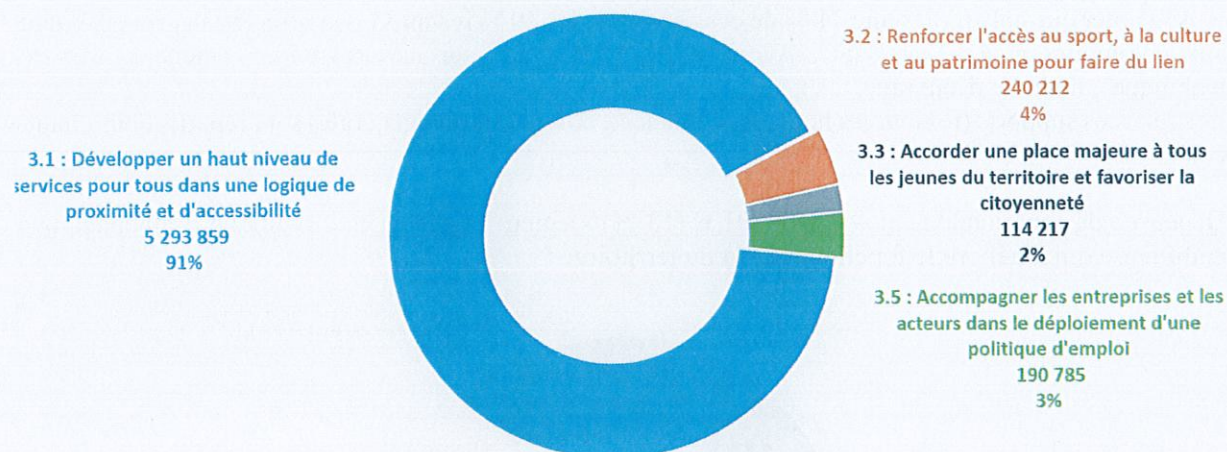
1.5 Aides aux entreprises et commerce, entretien des pars, étude PVD, SCOT, tourisme

Dépenses de fonctionnement – 8 293 014 € (48 %) - enjeu 2 : Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques



- 2.1 : biodiversité, gare/réserve, forêt bois, gemapi et rivières, sentiers
- 2.2 : contrat chaleur renouvelable, SPIE, SPPEH, cotisation SDED, PCAET
- 2.3 : agriculture et alimentation, développement filières alimentaires, étude sobriété en eau, cuisine centrale Ecosite
- 2.4 : gestion des déchets ; une partie est reversée au SYTRAD (cotisation)

Dépenses de fonctionnement – 5 839 073 € (34 %) - enjeu 3 : Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

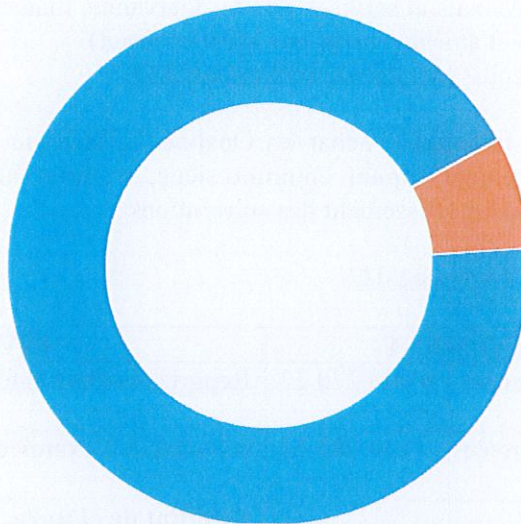


- 3.1 : solidarités et petite enfance
- 3.2 : gymnase/dojo, mobigym
- 3.3 : circuits découverte, bourses au permis, ...
- 3.4 : TZCLD et marguerite de l'emploi

Dépenses de fonctionnement – 1 207 575 € (7 %) - enjeu 4 : Organiser l'action publique au service du projet de territoire

- 4.1 : coopération
- 4.2 : services techniques et secrétariat mutualisés, instruction et parcours fiscal

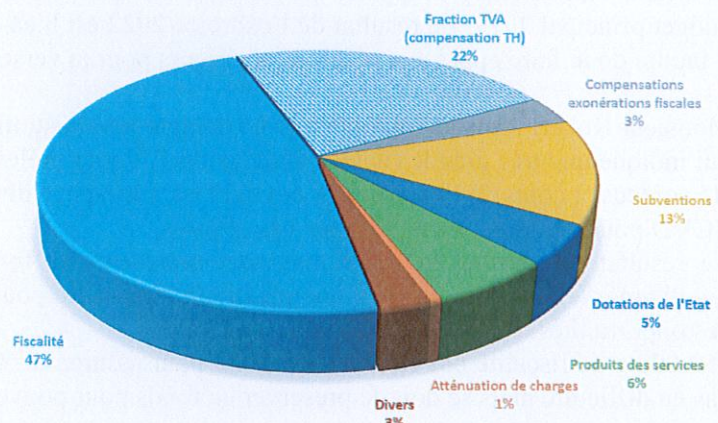
4.1 Mettre en lien l'action des communes et l'action intercommunale dans une logique de complémentarité
1 123 642 €
93%



4.2 Renforcer les coopérations extérieures
83 933 €
7%

Recettes globales de fonctionnement – 24 815 083 €

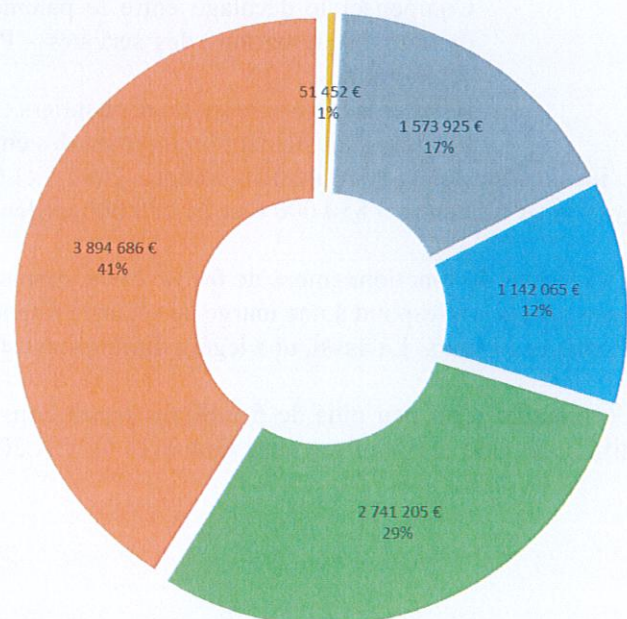
Fiscalité	11 748 702 €
Fraction TVA (compensation TH)	5 558 051 €
Compensations exonérations fiscales	866 584 €
Subventions	3 204 331 €
Dotations de l'Etat	1 185 475 €
Produits des services	1 493 856 €
Atténuation de charges	139 419 €
Divers	618 666 €



Produits des services : enfance et déchetteries, essentiellement

Dépenses d'investissement – 9 403 333 € - taux de réalisation de 52.81 %

- Enjeu 1 : Mener une politique d'aménagement ambitieuse
- Enjeu 2 : Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures
- Enjeu 3 : Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale
- Enjeu 4 : Organiser l'action publique
- Services Ressources + batiments



Enjeu 1 : PLUI, fibre optique, aide à la pierre, mobilité, matériel informatique, acquisition véhicules, matériel équipe technique, neutralisation des amortissements

Enjeu 2 : déchetterie de Livron, déchetterie de Loriol, conteneurs semi-enterrés, bennes ordures ménagères, emprunt

Enjeu 3 : gymnase/dojo, maison services publics Gervanne, matériel et aménagement structures petite enfance, mobilier MFS et aménagement bus MFS itinérant)

Enjeu 4 : fonds de concours transitions, subvention AFL

Services ressources et bâtiments : achat les Opalines (affecté au budget général dans l'attente de sa destination), remboursement capital emprunt siège, matériel informatique et équipes techniques, véhicules, neutralisation amortissement des subventions

Résultat consolidé de l'exercice 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Reports résultats antérieurs	6 040 270.22	Reports résultats antérieurs	1 298 125.58
Résultat de l'exercice 2022	124 989.24	Résultat de l'exercice 2022	- 640 600.14
Résultat de clôture	+ 6 165 259.46	Résultat de clôture	657 524..87
Le résultat cumulé des 2 sections au 31/12/22 : 6 822 784.33 €			

Monsieur Fabien Duvert rappelle que, comme les années précédentes, la DSC n'a pas été intégrée au budget principal 2023. Le résultat de l'exercice 2022 est bien en dessous de son montant – 480 000 € - il faudra donc faire appel aux résultats antérieurs pour la verser.

Monsieur Robert Arnaud souligne que ce compte administratif est consommé à hauteur de 96.6 %, ce qui indique une très grande rigueur budgétaire. L'impôt prélevé est à son juste niveau. L'année 2022 a été coûteuse ; coûts de l'énergie qui ont explosé, rattrapage de salaires du fait de l'Etat, mais aussi de la CCVD pour mettre à niveau les plus bas salaires, ...

Ce résultat de clôture en fonctionnement représente le fonds de roulement nécessaire pour faire fonctionner les services, assurer une réactivité nécessaire pour répondre à des appels à projet ou saisir des opportunités (ex. achat des Opalines à Grâne).

350 000 € de fiscalité ont été votés en 2023 pour assurer cet équilibre qui se fragilise. La CCVD n'est pas en difficulté mais se doit de préserver ce fonds pour pouvoir continuer à investir.

Focus sur le fonds de roulement

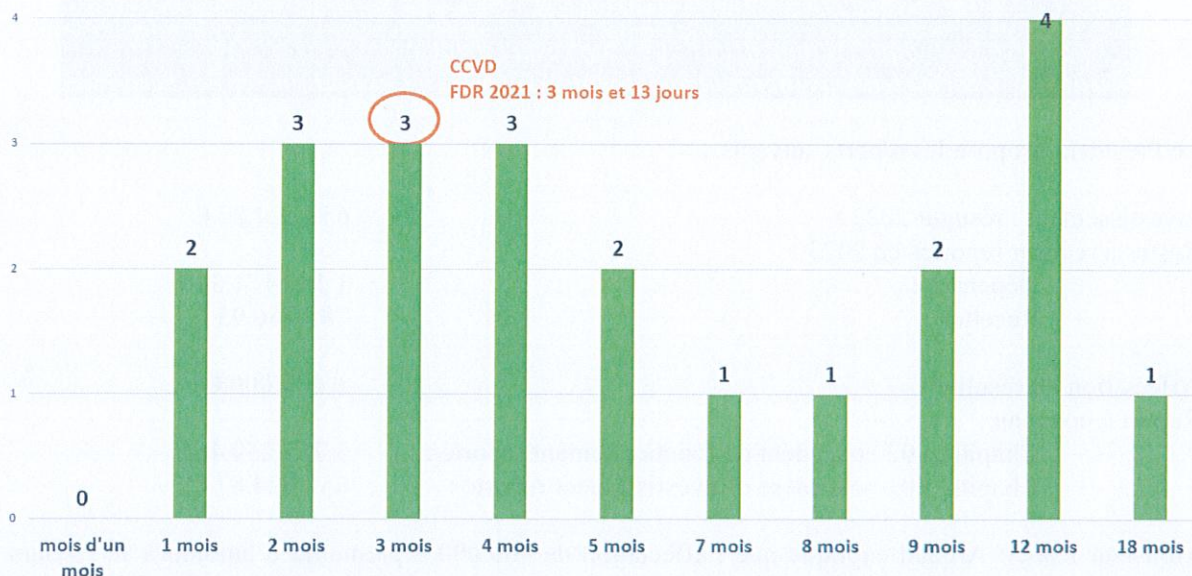
Monsieur Fabien Duvert rappelle son objectif : assumer les dépenses courantes :

- Compenser le décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes (actions et animations des services - Programme Leader, ..., aménagement des zones économiques, ...)
- Assurer la trésorerie (portage chantiers et actions en cours, fonds transitions, interventions foncières, ajustement du montant des emprunts, ...)

L'idéal est un fonds de roulement compris entre 3 et 6 mois de dépenses courantes de la structure, soit pour la CCVD entre 5 850 000 € et 11 700 000 € (dépense moyenne mensuelle de 2 000 000 €).

L'excédent de fonctionnement de 6 135 259 € représente donc un fonds de roulement de 3 mois et 5 jours, ce qui correspond à une marge de sécurité financière raisonnable. Pour rappel, en 2021, il était de 3 mois et 13 jours. Là aussi, une légère diminution est constatée.

Ce montant d'un peu plus de 6 millions paraît conséquent et tend à faire penser qu'il n'y a pas de difficulté. Une comparaison a été faite avec les CA 2021 de 22 communes de la CCVD :



Si l'on ramène ce chiffre aux montants des fonds de roulement des communes (en proportion), la CCVD se situe finalement dans la catégorie basse du territoire (14 communes ayant un fonds de roulement égal ou supérieur au sien, allant de 4 mois à 18 mois).

Monsieur Loic Morel dit que la comparaison avec les CA communaux donne certes une fourchette à proportion du budget. S'il est conscient de l'importance d'avoir un fonds de roulement suffisant pour être réactif, ce n'est pas le cas pour sa commune qui affiche un fonds de roulement de 1 an, donc supérieur à celui de la CCVD mais qui représente 60 000 €. Ce n'est pas possible de faire du développement avec cette somme.

Monsieur Fabien Duvert rappelle que le fonds de roulement sert à financer les dépenses courantes, pas les dépenses d'investissement. Cela veut dire que la CCVD peut les financer pendant 3 mois, alors que Félines les financera sur 1 an.

Monsieur Robert Arnaud a souhaité faire ces éléments de comparaison pour relativiser les masses d'argent qui sont très importantes. Cela indique une alerte à la baisse qu'il faut conjurer.

A la suite de cette présentation, Monsieur Jean Serret présente le compte de gestion :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 026009

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CREST

ETABLISSEMENT : CCVD

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40500 - CCVD

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	1 298 125,58		-640 600,71		657 524,87
Fonctionnement	6 040 270,22		124 989,24		6 165 259,46
TOTAL I	7 338 395,80		-515 611,47		6 822 784,33

Les écritures sont conformes exactement au compte administratif.

Il le propose au vote de l'assemblée.

Le Conseil :
- Approuve la similitude des comptes entre le compte de gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 du budget principal de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président s'étant retiré, Monsieur Robert Arnaud propose le compte administratif du budget général au vote de l'assemblée.

Le Conseil :

- Approuve le Compte Administratif 2022 du budget principal de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président propose les reports suivants :

Investissement : résultat 2022 =	657 524.87 €
Restes à réaliser reportés en 2023 :	
- Dépenses :	1 159 171.34 €
- Recettes :	785 766.95 €
Affectation du résultat :	+ 400 000 €
Report à nouveau :	
- Chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté :	5 765 259.46 €
- Chapitre 001 : excédent d'investissement reporté :	657 524.87 €

Monsieur Robert Arnaud explique que l'affectation de 400 000 € permettra d'amoinrir le recours à l'emprunt dont les taux s'envolent actuellement (Par exemple, la déviation RN7 ou la cuisine centrale pour laquelle la CCVD prend le reste à charge pour alléger la participation des communes).

Monsieur Jean Serret informe d'un RV pris auprès de la Préfète de Région avec Messieurs Francis Fayard et Claude Aurias le 1^{er} juin pour discuter des modalités de la participation du bloc communal au financement de cet équipement (possibilité de prêt à taux 0 ou très bas, ...).

Il faudra très certainement réfléchir à un changement de méthode pour s'adapter : l'emprunt devenant plus onéreux, utiliser une partie des fonds propres. Le budget a été diminué du fait de l'augmentation des charges courantes (énergie, électricité, ...). C'est un débat à avoir.

Le Conseil :

- Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget principal de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Budget Annexe – Immobilier d'entreprises

Le parc est constitué 46 bureaux, 7 ateliers, 5 locaux divers, la base des arts de la rue (Bâtiments + chapiteau).

Au 31/12/22, - 10 % sont vacants (3 bureaux).

Ces bâtiments sont producteurs de revenus. C'est pourquoi n'apparaissent pas les structures de la petite enfance dont la CCVD n'est pas propriétaire mais qui en assume toutes les charges, du fait de sa compétence.

Résultat consolidé de l'exercice 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	835 609.56	Recettes	556 325.26
Dépenses	617 856.99	Dépenses	818 322.91
Résultat de l'exercice 2022	217 752.57	Résultat de l'exercice 2022	- 261 997.65
Déficit antérieur reporté	- 419 988.72	Excédent antérieur reporté	377 414.26
Résultat de clôture	- 202 236.15	Résultat de clôture	115 416.61
Le résultat cumulé des 2 sections au 31/12/22 : - 86 819.54 €			

Monsieur Robert Arnaud souligne le déficit de ce budget qui tend à se réduire d'année en année. Les opérations de dépenses telles que les annulations de loyers (crise sanitaire), les réductions de locations (campus, ...) sont compensées par une recette du budget général, pour une parfaite transparence. Ce déficit était au départ de 1 M€, il est presque comblé.

Il est à souligner que, pour la 1^{ère} année, le résultat de fonctionnement est positif.

Suite à une question de Monsieur Marc Estrangin sur l'existence de garanties ou d'hypothèques sur ces bâtiments, Monsieur Robert Arnaud dit qu'il n'y en a pas. Pour les opérations avec l'AFL, la CCVD auto-garantit son prêt.

A la suite de cette présentation, Monsieur Jean Serret présente le compte de gestion :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 026009		NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC CREST		ETABLISSEMENT : CCVD	
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					
40500 - CCVD					
Exercice 2022					
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
40541-CCVD-IMMO ENTR					
LOCATION BAT					
Investissement	377 414,26		-261 997,65		115 416,61
Fonctionnement	-419 988,72		217 752,37		-202 236,15
Sous-Total	-42 574,46		-44 245,08		-86 819,54

Les écritures sont conformes exactement au compte administratif.

Il le propose au vote de l'assemblée.

Le Conseil :

- Approuve la similitude des comptes entre le compte de gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 du budget annexe immobilier d'entreprises de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président s'étant retiré, Monsieur Robert Arnaud propose le compte administratif au vote de l'assemblée.

Le Conseil :

- Approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe immobilier d'entreprises de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président propose les reports suivants :

Report à nouveau :

- Chapitre 002 : déficit de fonctionnement reporté : - 202 236,15 €
- Chapitre 001 : excédent d'investissement reporté : 115 416,61 €

Le Conseil :

- Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget annexe immobilier d'entreprises de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Budget Annexe – zones d'activités

Il existe 7 zones aménagées :

Zones d'activités	Nombre de lots	Surface commercialisable (ha)	Taux d'occupation
Jardin des artisans – Eurre	14	2.04	100 %
Les Crozes - Loriol	16	7.89	100 %
Champgrand - Loriol	37	30.12	100 %
Fiancey - Livron	21	11.81	100 %
Les grandes vignes – Grâne	12	2.57	67 %
Confluence - Livron	20	15	50 %
Ecosite – Eurre	28	6.1	26 %
Mazabrard – Eurre	11	4.92	416 %

Il reste à commercialiser :

- 5 lots sur Les Grandes Vignes
- 11 lots sur La Confluence
- 15 lots sur l'Ecosite
- 9 lots sur Mazabrard

Résultat consolidé de l'exercice 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	4 351 635.99	Recettes	1 791 261.00
Dépenses	3 719 758.04	Dépenses	3 045 151.02
Résultat de l'exercice 2022	631 877.95	Résultat de l'exercice 2022	- 1 253 891.02
Reports résultats antérieurs	7 868 876.99	Reports résultats antérieurs	- 8 144 890.15
Résultat de clôture	8 500 754.94	Résultat de clôture	- 9 398 780.10
Le résultat cumulé des 2 sections au 31/12/22 : - 898 025.23 €			

Monsieur Fabien Duvert explique qu'il s'agit d'un budget de portage. Le déficit est important mais sera couvert au fil du temps par les terrains restant à commercialiser.

Monsieur Loïc Morel demande la valeur de ces terrains.

Monsieur Jean Serret répond que cela représente plus de 6 millions d'€.

Il informe l'assemblée que la CCVD a été sélectionnée avec Valence Agglo et la Communauté de Communes Porte de Drôme Ardèche dans la catégorie « prix de la politique publique » des Trophées Territoires & Industrie. Le jury est composé de l'Usine Nouvelle, de La Gazette des Communes, de la CCI Drôme.

La CCVD est ainsi reconnue comme pionnière de la réindustrialisation de la France.

C'est un travail de longue haleine qu'a mené la CCVD avec l'installation de Sanoflore à Gigors et Lozeron dès les années 1990. Le territoire s'est vu au fil du temps doté de petites entreprises, d'artisans. Il regrette que les banques ne reconnaissent pas toujours ces projets qui, pourtant, ont créé des emplois de production.

A la suite de cette présentation, Monsieur Jean Serret présente le compte de gestion :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 026009		NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC CREST		ETABLISSEMENT : CCVD	
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					
40500 - CCVD					
Exercice 2022					
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
II - Budgets des services à caractère administratif					
40540-CCVD-2A					
Investissement	-8 144 890,15		-1 253 890,02		-9 398 780,17
Fonctionnement	7 868 876,99		631 877,95		8 500 754,94
Sous-Total	-276 013,16		-622 012,07		-898 025,23

Les écritures sont conformes exactement au compte administratif.

Il le propose au vote de l'assemblée.

Le Conseil :

- Approuve la similitude des comptes entre le compte de gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 du budget annexe zones d'activités de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président s'étant retiré, Monsieur Robert Arnaud propose le compte administratif au vote de l'assemblée.

Le Conseil :

- Approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe zones d'activités de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président propose les reports suivants :

Contrairement aux autres budgets, l'affectation du résultat de fonctionnement en investissement n'est pas possible dans ce budget.

Report à nouveau :

- Chapitre D002 : excédent de fonctionnement reporté : 8 500 754.94 €
- Chapitre D001 : déficit d'investissement reporté : - 9 398 780.17 €

Le Conseil :

- Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget annexe zones d'activités de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Budget Annexe – Energie photovoltaïque

Monsieur Fabien Duvert informe que le parc photovoltaïque s'est doté de 4 nouvelles installations en 2022 (gymnase, déchetterie de Livron, centre technique, 2^{ème} tranche du parking du siège) en autoconsommation et de 11 installations en revente.

Pour 2023, sont prévues les installations en revente suivantes (autoconsommation collective ?) :

- Bâtiments de stockage de la base des arts

Et la pépinière en autoconsommation.

Résultat consolidé de l'exercice 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	62 434.33	Recettes	229 206.00
Dépenses	42 971.35	Dépenses	324 947.11
Résultat de l'exercice 2022	19 462.98	Résultat de l'exercice 2022	- 95 741.11
Reports résultats antérieurs	- 2 581.94	Reports résultats antérieurs	393 188.53
Résultat de clôture	16 881.04	Résultat de clôture	297 447.42
Le résultat cumulé des 2 sections au 31/12/22 : 314 328.46 €			

Les recettes sont des reventes d'énergie, les dépenses, des intérêts d'emprunts.

Monsieur Robert Arnaud constate que ce budget commence à rapporter chaque année un peu plus. Les investissements pourront ainsi être réalisés.

Suite à une question de Monsieur Marc Estrangin sur la durée d'amortissement de ces installations, Monsieur Fabien Duvert répond qu'ils se font sur 15 ans. L'ordre de grandeur de la durée de vie des installations est de 20-25 ans.

Monsieur Jean-Marc Bouvier dit que cette durée est cohérente avec la durée du contrat de rachat.

Monsieur Jean Serret dit que la CCVD tend vers l'autoconsommation mais il regrette le délai d'attente entre la demande de raccordement et la réalité de celui-ci : 8 mois environ !

A la suite de cette présentation, Monsieur Jean Serret présente le compte de gestion :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Caractère industriel et commercial					
40542-CCVD-PHOTOVOLTAIQUE					
Investissement	393 188,53		-95 741,11		297 447,42
Fonctionnement	-2 581,94		19 462,98		16 881,04
Sous-Total	390 606,59		-76 278,13		314 328,46

Les écritures sont conformes exactement au compte administratif.

Il le propose au vote de l'assemblée.

Le Conseil :

- Approuve la similitude des comptes entre le compte de gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 du budget annexe énergie photovoltaïque de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président s'étant retiré, Monsieur Robert Arnaud propose le compte administratif au vote de l'assemblée.

Le Conseil :

- Approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe énergie photovoltaïque de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président propose les reports suivants :

Report à nouveau :

- Chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté : 16 881.04 €
- Chapitre 001 : excédent d'investissement reporté : 297 447.42 €

Le Conseil :

- Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget annexe énergie photovoltaïque de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Point 2 Budgets Supplémentaires 2023 : principal et annexes

Monsieur Fabien Duvert indique l'évolution des besoins du BP général par rapport au BP 2023 :

- Reports et affectation des résultats de l'année 2022
- Nouvelles actions à financer non prévues au BP : postes jeunesse / médiateur santé, étude transfert eau et assainissement, fonds de soutien culturel (AMI tiers lieux)
- Ecritures réelles : DSC, Subvention équilibre budget bâtiments

Monsieur Robert Arnaud revient sur la DSC : cette dotation est un effort certain pour la communauté qui établit un résultat de fonctionnement moindre en 2022.

Monsieur Jean Serret confirme que la DSC constitue un lien de solidarité avec les communes et tient à le maintenir.

Monsieur Robert Arnaud ne remet pas cette dotation en cause mais il peut y avoir d'autres manières de l'utiliser. Elle est de même type que le fonds de transitions, mis en place grâce aux bons résultats de l'année 2020 (covid).

Madame Evelyne Bilbot demande en quoi consisteront les missions du médiateur santé.

Madame Catherine Jacquot explique que ce médiateur sera en lien direct avec les habitants pour faciliter l'accès aux soins. Il ne fera pas de coordination avec les praticiens. Il sera chargé de l'élaboration du contrat local de santé (prioritairement santé environnementale, santé psychiatrique).

Monsieur Fabien Duvert présente les différents budgets supplémentaires.

Budget général

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général dont : étude transfert eau & assainissement 30 000, réparation éclairage Zones suite sinistre 20 023, assurance flotte suite résiliation marché 25 000	75 023.00	Excédent reporté	5 765 259.46
		Autres recettes de fonctionnement	77 023.00
	90 000.00	dont : Indemnité assurance suite	

Charges de personnel (postes jeunesse / santé / remplacements) Autres charges de fonctionnement : Fonds soutien AMI tiers lieux 15 000, DSC 479 989, Sub équilibre budget bâtiments 202 337 dotation aux provisions pour charge 4 979 933,46	6 077 259.46	sinistre 20 023, Rbt prorata assurance suite résiliation contrat 21 000, Sub département poste santé 36 000	
TOTAL	5 842 282.46	TOTAL	5 842 282.46
INVESTISSEMENT			
Restes à réaliser Etudes Acquisitions : Mobilier logements des internes 10 000, Régularisation acquisition terrains budget zones 180 607,28, Etudes éolien 50 000 Travaux – sub. versées : Parking Gare des ramières 5 000, Signalétique Réserve 22 513,20, Aide à la Pierre 6 000, Régularisation FCTVA	1 159 171.34 240 607.28 10 000.00	Excédent reporté Affectation résultat Restes à réaliser Recours à l'emprunt	657 524.87 400 000.00 785 766.95 - 400 000.00
TOTAL	1 443 391.82	TOTAL	1 443 291.82

Le Conseil :

- Adopte le budget supplémentaire 2022 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus

Budget annexe – immobilier d'entreprises

Il s'agit notamment des reports des résultats de l'année 2022, de la subvention d'équilibre par le budget principal, des travaux.

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Déficit reporté	202 236.15	Subvention d'équilibre du budget général	202 337.000
Autres charges de fonctionnement : régularisation centimes TVA	100.85		
TOTAL	202 337.00	TOTAL	202 337.00
INVESTISSEMENT			
Restes à réaliser	1 534 539.24	Excédent reporté	115 416.61
Travaux : supplément bâtiments stockage + assurance dommage ouvrage	120 000.76	Restes à réaliser	871 080.00
		Subventions : région pour bât stockage	260 000.00
		Recours à l'emprunt	408 043.39
TOTAL	1 654 540.00	TOTAL	1 654 540.00

Le Conseil :

- Adopte le budget supplémentaire annexe bâtiments 2022 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus

Budget annexe – zones d'activités

Il n'y a pas de nouvelles actions à financer.

Il s'agit de réintégrer les reports des résultats 2022 et d'opérations d'équilibre budgétaire

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Autres charges de fonctionnement : régularisation écritures TVA	100.00	Excédent reporté	8 500 754.94
Virement à l'investissement	9 398 780.17	Vente de terrains : Grâne 222 136, Ecosite 218 655,	898 125.23

		confluence 457 334.23	
TOTAL	9 398 880.17	TOTAL	9 398 880.17
INVESTISSEMENT			
Déficit reporté	9 398 780.17	Virement du fonctionnement	9 398 780.17
TOTAL	9 398 780.17	TOTAL	9 398 780.17

Le Conseil :
- Adopte le budget supplémentaire annexe zones 2022 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus

Budget annexe – énergie photovoltaïque

Il n'y a pas de nouvelles actions à financer.

Il s'agit de réintégrer les reports des résultats 2022 et des opérations d'équilibre budgétaire.

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
<u>Autres charges de fonctionnement :</u> régularisation centimes TVA	100.00	Excédent reporté	16 881.04
<u>Virement à l'investissement</u>	16 781.04		
TOTAL	16 881.04	TOTAL	16 881.04
INVESTISSEMENT			
Restes à réaliser	62 403.15	Excédent reporté	297 447.42
Installations nouvelles	251 825.31	Virement du fonctionnement	16 781.04
TOTAL	314 228.46	TOTAL	314 228.45

Le Conseil :
- Adopte le budget supplémentaire SPIC 2022 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II – ANIMATION TERRITORIALE ET CULTURELLE

Point 3 Fonds de soutien aux tiers lieux du territoire : appel à projets et règlement

Madame Nathalie Mantonier rappelle que la communauté de communes du Val de Drôme s'approprie la notion de « tiers-lieux » / espaces communs depuis 2019. Suite à une réflexion avec le comité exécutif et un travail d'accompagnement avec les référents nationaux de réseaux Tiers Lieux, la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée a mis en œuvre depuis 2022 un parcours d'accompagnement spécifique des porteurs de projets de tiers lieux.

Pour la Communauté de communes du Val de Drôme, un tiers-lieu requière 4 grands principes fondamentaux :

1. Un ancrage territorial (à minima communal),
2. Une ouverture aux publics,
3. Une activité phare ou fonction centrale,
4. Une gouvernance citoyenne.

Dans la continuité de son action à destination des tiers-lieux du territoire, il est proposé la création d'un fonds de soutien aux tiers-lieux du territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée.

Ce fonds de soutien mis en œuvre en 2023 à titre expérimental a pour objectif :

- Soutenir l'émergence des tiers-lieux sur le territoire.

- Mettre en visibilité cette offre de services hybrides et contribuer à l'attractivité du territoire grâce à un maillage local d'un réseau de tiers-lieux.
- S'appuyer sur les tiers-lieux pour renforcer l'offre d'accompagnement de la transition (numérique, écologique, sociale...) en proximité pour les particuliers, les professionnels, les entreprises et acteurs associatifs.
- Soutenir l'innovation à travers les tiers-lieux, par l'aide au démarrage ou à la consolidation d'activités.

Madame la Vice-Présidente indique que, ce fonds étant expérimental, il fera l'objet d'une évaluation.

Il est exposé le fonctionnement principal comme suit :

- Le fonds est destiné aux tiers lieux existants depuis minimum 2 ans sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en biovallée.
- Les critères d'éligibilités doivent cumuler :
 - o Lieu satisfaisant aux normes de sécurité d'accueil public,
 - o Projet de développement précis,
 - o Lien prouvé avec la commune, ses habitants et/ou ses acteurs économiques,
 - o Ouverture aux publics,
 - o Solidité et perspectives de pérennité du projet,
 - o Courrier de soutien de la commune
- Les critères d'attribution sont en lien avec le projet de territoire et les projets devront répondre au moins à l'un des 3 axes principaux :
 - o Création d'emploi et/ou de nouvelles activités,
 - o Développement culturel,
 - o Innovation autour de la recherche et/ou du numérique.
- Les dépenses éligibles sont les ingénieries de projet, les achat d'agencement et d'équipement, frais de personnel, charges de formation, de communication
- Un co-financement des projets entre 40% et 70 % est attendu.
- Les modalités de versement et durée : 50 % au moment du conventionnement et 50 % sur justificatif de dépenses, obligatoirement dépensés sur la période du 1er octobre au 30 novembre de l'année concernée.

Pour l'année 2023, il est proposé une publication du fonds de soutien au 15 mai 2023, pour une réception des lettres d'intentions des candidatures jusqu'au 30 juin 2023. Une pré-sélection sera faite techniquement entre le 1er juillet et le 15 juillet 2023. Les candidats seront accompagnés pour affiner leur projet et leur plan de financement. Un comité technique sous la responsabilité du Vice-Président analysera les projets sur la base de critères internes pour établir une sélection des projets accompagnés en septembre 2023.

Monsieur Loïc Morel attire l'attention sur le fait que, d'un point de vue urbanisme, il n'existe pas de classement spécifique aux tiers-lieux. Ces espaces sont donc difficiles à gérer car trop différents les uns des autres pour les classer dans une zone dédiée.

Madame Nathalie Mantonnier dit qu'ils peuvent être classés selon leur activité dominante (sociale, économique, ...). La CCVD est précurseuse dans ce domaine, il en existe encore peu.

Monsieur Jean Serret dit que les règlements sont à revoir, en concertation avec l'Etat, la réalité du terrain étant à prendre en compte.

Le Conseil :

- *valide l'appel à projets, le règlement du fonds de soutien aux tiers lieux du territoire et le planning envisagé pour 2023*
- *valide le processus de sélection des projets*
- *dire que le montant des dépenses est inscrit au budget 2023*
- *autorise le président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Point 4 Matériel scénique : actualisation des tarifs de location

Monsieur Frank Gaffiot dit que cette délibération annule et remplace les délibérations précédentes relatives aux tarifs matériel scénique.

Monsieur le Vice-Président explique que le service animation territoriale et culturelle est en cours de structuration, que les tarifs de location du matériel scénique nécessitent une révision. Ce matériel scénique est mis en location à destination des communes et des associations du territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme et également en dehors du Val de Drôme.

Le matériel scénique mis en location est composé de :

Matériel / tarif en € TTC	Descriptif technique
Pack samia	2m x 1m
Pack samia modèle 2023	2m x 1m
Jupe de scène	3 m x 3m
Grille d'exposition simple	2,20m x 0,95 m
Grille d'exposition double	2m x 1.2m
Tapis de danse	7,5m x 1,5m
Tables	1, 83 m
Bancs	1,82 m

Chaque location de matériel sera formalisée par un contrat de location signé avec l'utilisateur. Une caution d'un montant de 500 € sera demandée à chaque signature de contrat de location.

Les tarifs sont mentionnés en TTC et seront en vigueur à compter du 15 mai 2023.

Il est proposé au conseil communautaire de revoir les tarifs plus en adéquation à cette nouvelle structuration d'activités comme suit :

Matériel / tarif en € TTC	Communes et associations du territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme	Communes et associations hors territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme
Pack samia	7,00	9,10
Pack samia modèle 2023	7,00	9,10
Jupe de scène	4,00	5,20
Grille d'exposition simple	4,00	5,20
Grille d'exposition double	5,00	6,50
Tapis de danse	3,00	3,90
Tables	9,50	12,35
Bancs	4,00	5,20
Forfait longue durée (de 8 à 12 jours)	- 30% sur le coût de location matériel	-
Forfait chargement / déchargement au lieu de dépôt (Eurre)	150 €	150 €
Forfait nettoyage du matériel (si rendu non conforme à l'état de sortie)	150 €	150 €
Forfait transport / livraison (pour un minimum 32 packs samia selon disponibilité des équipes et de matériel)	32 € de l'heure par agent	-
Chargement / déchargement en dehors des horaires mentionnés sur le contrat	150 €	150 €

Le conseil :

- approuve les nouveaux tarifs de location de matériel scénique à compter du 15/5/2023***
- autorise le Président à signer les contrats de location.***
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Point 5 Soutien à une résidence de territoire à vocation d'éducation artistique et culturelle : candidature appel à projet

Monsieur Frank Gaffiot rappelle que, dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, une convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle – Vers une Politique Culturelle de Territoire a été approuvée.

La convention Vers une Politique Culturelle de Territoire permet d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets permettant le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Ce soutien à une résidence de territoire à vocation artistique et culturelle a pour intention :

- D'accompagner l'émergence de propositions artistiques de qualité à destination des tout-petits
- D'accompagner les structures artistiques dans leur intention de créer pour ce public particulier
- D'ouvrir de véritables espaces d'échanges et de travail associant le cercle parents et spécialistes de la petite enfance

Les objectifs de cet appel à résidence de territoire sont de :

- Mettre en perspective les pratiques professionnelles et initier des démarches collaboratives.
- Développer la prise en compte des droits culturels, l'implication citoyenne dans les projets culturels et artistiques.
- Favoriser l'accès à la culture pour tous et toutes, notamment en s'appuyant sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle qui sont : la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, et la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

Cet appel à candidature s'adresse aux structures artistiques et culturelles du secteur public et privé dont le siège social est domicilié sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée ou à défaut de prouver l'installation pérenne et l'implication de la structure porteuse du projet au sein du territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée.

Pour cette édition, Le fil rouge de cette résidence à vocation artistique et culturelle s'est dessiné lors des travaux collectifs et participatifs dans le cadre de l'exploration partagée du territoire.

L'enjeu de cultiver et de révéler la relation au sensible des petits enfants a été identifié comme majeur.

Les formes artistiques et les champs d'intervention proposés permettront de mettre au travail cette relation au vivant, au travers des expériences sensibles et sensorielles.

La subvention sera d'un montant maximum de 20 000 € par projet.

Les dépenses éligibles sont les frais de médiation, techniques et de création (les frais de fonctionnement et de communication ne sont pas éligibles).

Les actions devront être réalisées sur la période du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024. Une convention sera signée avec chaque bénéficiaire.

Il est proposé un lancement de l'appel à candidature au 1er mai 2023, pour une réception des candidatures jusqu'au 30 août 2023. Les candidats seront accompagnés pour affiner leur projet et leur plan de financement. Un comité technique sous la responsabilité du Vice-Président analysera les projets sur la base de critères internes pour établir une sélection des projets accompagnés en septembre 2023.

Monsieur Jean Serret informe que la convention culturelle sera officiellement signée ce vendredi.

Le Conseil :

- *valide le lancement de cet appel à résidence et le planning envisagé*
- *valide le processus de sélection des projets*
- *dit que le montant des dépenses est inscrit au budget 2023*
- *autorise le président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

III – RESSOURCES HUMAINES

Point 6 Petite enfance : création d'un poste d'attaché territorial à temps complet (responsable des cuisines centrales)

Monsieur Robert Arnaud rappelle que :

- La CCVD crée un service mutualisé de confection et de livraison de repas dans les écoles pour les enfants de la petite section au CM2 : à savoir une unité de production d'une capacité 700

repas. Cette cuisine centrale est située à l'Ecosite de Eurre, elle commencera à fournir les repas début novembre et livrera une dizaine de cuisines satellites de tailles différentes, comptabilisant entre 10 et 160 repas par jour.

- Une autre cuisine centrale avec dispense d'agrément fonctionne depuis deux ans, elle est située à Livron sur Drôme, elle produit des repas à l'attention des enfants accueillis en crèches.
- Le projet vise l'introduction à minima de 50% de produits certifiés agriculture biologique, et 60% de produits locaux issus de moins de 60km de l'unité de production des repas.
- Placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice petite enfance et chargée de la CTG, le responsable évoluera au sein d'une équipe pluridisciplinaire (cuisiniers, livreurs, agents polyvalents, ...).

Les finalités du poste sont les suivantes :

- Assurer la coordination des deux cuisines centrales,
- Garantir le lien entre les équipements et les différents services de la Communauté de communes,
- Etre l'interlocuteur privilégié des bénéficiaires et partenaires (communes, SIVOS, association de parents d'élèves,...).
- Mettre en œuvre les orientations stratégiques fixées par l'intercommunalité en matière de restauration collective,

Le Vice-Président propose à l'assemblée la création d'un poste permanent d'attaché territorial à temps complet.

Le Conseil :

- *Approuve sans réserve l'exposé du président,*
- *Décide la création d'un poste permanent d'attaché territorial à temps complet*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité*
- *Autoriser et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération*

Point 7 Petite enfance : création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (chef cuisinier cuisine centrale)

Monsieur Robert Arnaud rappelle que :

- La CCVD crée un service mutualisé de confection et de livraison de repas dans les écoles pour les enfants de la petite section au CM2 : à savoir une unité de production d'une capacité 700 repas. Cette cuisine centrale est située à l'Ecosite de Eurre, elle commencera à fournir les repas début novembre et livrera une dizaine de cuisines satellites de tailles différentes, comptabilisant entre 10 et 160 repas par jour.
- Le projet vise l'introduction à minima de 50% de produits certifiés agriculture biologique, et 60% de produits locaux issus de moins de 60km de l'unité de production des repas.
- Placé sous l'autorité hiérarchique du responsable des cuisines centrales, le chef cuisinier évoluera au sein d'une équipe pluridisciplinaire (cuisiniers, livreurs, agents polyvalents, ...).

Afin d'assurer la gestion et le pilotage de la production de cette cuisine centrale, le Vice-Président propose à l'assemblée la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet.

Le Conseil :

- *Approuve sans réserve l'exposé du président,*
- *Décide la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité*
- *Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.*

Point 8 Gestion des déchets : suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35 heures) et création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (28 heures)

Monsieur Robert Arnaud informe de la nécessité d'assurer la mission d'animateur-gardien des déchèteries de la Communauté de communes, suite au décès d'un agent.

Le Vice-Président propose à l'assemblée :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires), créé par délibération n°4 du 28/03/2017
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (28 heures hebdomadaires)

Le temps de travail est adapté aux nécessités du service.

Le Conseil :

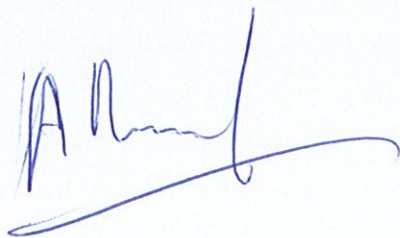
- *Approuve sans réserve l'exposé du président,*
- *Décide :*
 - o La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires), créé par délibération n°4 du 28/03/2017*
 - o La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (28 heures hebdomadaires)*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité*
- *Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération*

La séance est levée à 21h.

Fait à Eurre, le 2 mai 2023

Le Secrétaire de séance

Robert Arnaud



Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
CS 331
96 Ronde des Alisiers
26400 EURRE
Tél : 04 75 25 43 82
Mail : ccvd@val-de-drome.com

Le Président,

Jean Serret



Communauté de Communes
du Val de Drôme en Bionval
CS 331
98 Route des Allières
26400 EURRE
Tél : 04 75 25 43 82
Mail : ccvb@val-de-drome.com